

## **Regroupement de crédits : la fin des idées reçues ?**

Surendetté, noyé sous les crédits, proche de la banqueroute...Les lieux communs ne manquent pas lorsqu'on fait référence aux opérations de regroupement de crédits, autrement appelées (et c'est peut-être là que réside l'ambiguïté) : restructuration de dettes. Il est vrai que ce type d'opérations et ceux qui les mettent en place endossent fréquemment le mauvais rôle, accusés, souvent à tort, « d'enfoncer » les personnes surendettées sans apporter de réelles solutions.

« *L'objectif de ce communiqué n'est pas de revaloriser cette pratique à grands coups de superlatifs, mais plutôt de livrer des chiffres et des informations qui finalement parlent d'eux-mêmes sur les personnes ayant effectivement recours à ce type d'opérations de crédits et ainsi de tordre le cou à des idées reçues.* » Explique **Maël Bernier, directrice de la communication d'Empruntis.com.**

### **Profil-type du demandeur ayant reçu une réponse positive d'un organisme de crédit partenaire**

- Age : **45 ans**. La majorité des demandeurs (plus de 60%) a entre 35 et 55 ans.
- Situation familiale : **en couple** pour 69% d'entre eux. Ils ont en moyenne **1,2 enfant**. La grande majorité (plus de 55%) a entre 1 et 3 enfants à charge.
- Situation professionnelle : **27% sont des employés**, 18% des fonctionnaires et 12% sont des ouvriers. Les **cadres** arrivent en **4<sup>ème</sup> position** avec 11% suivi des retraités à 9%. Ils sont en **CDI** pour près de 80%.
- Les revenus moyens : ils se situent à **3122€ nets mensuels** et ils sont **endettés à 46%**.

Plus de la moitié d'entre eux ont **au moins 4 crédits** (conso et/ou immobilier).

**Avant l'opération**, ils disposent d'un **reste à vivre moyen de 1640€ s'ils sont propriétaires** ou en cours d'acquisition (avec un prêt immobilier) et **1275€ s'ils sont locataires**.

**Après opération**, le reste à vivre moyen s'établit à **2 539€ pour les propriétaires** ou titulaires d'un crédit immobilier et **1863.50€ pour les locataires**.

« *L'analyse de ces résultats bruts montrent très clairement que les personnes ayant recours aux solutions de regroupements de crédits ou plutôt celles qui sont effectivement financées par les organismes bancaires ne sont pas du tout celles auxquelles nous pensions.* » Fait remarquer **Maël Bernier**. « *Cette constatation permet de dédouaner les établissements bancaires si souvent montrés du doigt comme principaux responsables du surendettement des particuliers car dans les faits, ceux qui obtiennent un accord d'une banque sont loin d'être dans une situation critique. Certes ils sont endettés à près de 50% mais disposent finalement même avant opération, d'un reste à vivre pas complètement inconfortable.* » Ajoute-t-elle.

Sur près de **23 000 dossiers** que nous avons étudiés, nous distinguons **4 catégories** :

- **50% sont des regroupements purement « confort »** où l'unique but est d'augmenter son reste à vivre et de créer une « bulle d'air » dans son budget.
- **20%** ont pour but d'assainir une situation pour **acheter un nouveau bien ou améliorer, agrandir un bien existant.**
- **15%** ont pour vocation à permettre le financement d'un **investissement locatif.**
- **15%** seulement concernent des **regroupements dits « complexes »**, c'est-à-dire avec des situations financières très délicates.

### **Exemples de regroupement de crédits via Empruntis.com**

#### *1<sup>er</sup> exemple : regroupement sans rachat de crédit immobilier*

Femme 58 ans, veuve,

**Revenus nets mensuels 3478€**

**Endettement** avant regroupement **57,82%** décomposé comme suit :

**8 crédits à la consommation dont 5 revolving\* et 3 prêts personnels**

**Capital restant dû de 31420 €**

**Mensualité avant regroupement 1222 €** (sans son crédit immobilier).

Le crédit immobilier (mensualité 789€ en plus) n'est pas intégré au regroupement car ne présente pas d'intérêts pour l'emprunteur.

Après opération, rachat de l'ensemble de crédits excepté crédit immobilier + remboursement du découvert bancaire, soit

**Montant à racheter : 31973€**

Nouvelle solution : **taux fixe 7,10% (TAEG 9,88%)**

Nouvelle mensualité : **624€ (assurance comprise)**

Nouveau taux d'endettement : **40,62%, sans hypothèque et sur moins de 6 ans (71 mois)**

**Gain sur la mensualité : 538€**

#### *2<sup>ème</sup> exemple : regroupement avec rachat de crédit immobilier inclus*

Couple, 39 ans, 2 enfants

**Revenus nets mensuels 2635€**

**Endettement** avant regroupement **62%** décomposé comme suit :

**1 crédit immobilier et 5 crédits à la consommation dont 2 revolving et 3 prêts personnels**

**Capital restant dû (immo + conso + 7525€ de trésorerie) de 184 202 €**

**Mensualité avant regroupement 1633 €**

**Montant à racheter : 184 202€**

Nouvelle solution : **taux fixe 3,9% sur 20 ans (TAEG 4,26%)**

Nouvelle mensualité : **1161,81€ (assurance comprise)**

Nouveau taux d'endettement : **44%**

**Gain sur la mensualité : 472€**

Le dernier enseignement que l'on peut tirer de cette étude, c'est que dans la grande majorité des cas, les personnes ayant recours à des opérations de regroupement de crédits sont titulaires d'un ou plusieurs crédits revolving. « *Dans les faits, ils sont présents dans près de 9 dossiers sur 10 que nous traitons.* » Conclut Maël Bernier.

\* **Crédit revolving** : Le "crédit-revolving" dit aussi "crédit-renouvelable" est une pratique bancaire, par laquelle un établissement financier met à la disposition d'un emprunteur pour une durée limitée à un an mais renouvelable, une somme d'un montant maximum lui permettant, moyennant le versement d'un intérêt convenu, de réaliser des achats auprès de commerçants. L'ouverture de ce type de crédit peut s'accompagner de la délivrance d'une carte de crédit. Les intérêts ne portent que sur les sommes utilisées.

L'emprunteur peut utiliser, en une ou plusieurs fois, la somme faisant l'objet du crédit qui se régénère à due concurrence à chaque fois que l'emprunteur rembourse tout ou partie du montant des débits de son compte.

**Maël Bernier**

**Directrice de la communication et Porte-Parole**

Email : [mael.bernier@empruntis.com](mailto:mael.bernier@empruntis.com)

Tél. : 01 77 93 36 57/ 06 32 86 92 98